Description de poste

Partenariat mondial pour l’éducation (GPE)
Vice-présidence du GPE

Le 14 mars 2024

Privé et confidentiel

Russell Reynolds ASSOCIATES

Notre client

Le Partenariat mondial pour l'éducation (Partenariat mondial ou GPE), qui a été constitué en 2002, représente l'engagement partagé de mettre fin à la crise de l'apprentissage. Il apporte un appui aux pays qui en ont plus besoin et oriente son action sur les enfants les plus marginalisés. Il réunit les autorités publiques des pays partenaires, des bailleurs de fonds, des organisations internationales, la société civile, les organisations d'enseignants, le secteur privé et des fondations philanthropiques dans le but d'assurer une éducation de qualité et, ce faisant, de donner à toutes les filles et à tous les garçons espoir dans l'avenir ainsi que des opportunités et les moyens de se prendre en charge.

Le GPE apporte son soutien à près de 90 pays partenaires afin de leur permettre de transformer leurs systèmes éducatifs de manière à pouvoir scolariser les filles et les garçons les plus vulnérables, améliorer l'enseignement et l'apprentissage, et accroître la résilience face aux chocs et la capacité d'adaptation aux défis du XXI^{e} siècle.

Depuis 20 ans, le GPE finance et soutient l'apport de transformations durables dans le secteur de l'éducation pour permettre aux pays d'exploiter les opportunités qui se présentent au XXI^{e} siècle. Il cible ses activités sur l'amélioration de l'éducation au niveau des systèmes de manière à exploiter les profondes transformations nécessaires pour assurer à toutes les filles et à tous les garçons au moins une année d'enseignement préscolaire et 12 ans d'éducation de qualité. Le GPE suit, à cette fin, une double approche qui consiste à renforcer les systèmes éducatifs et à mobiliser des financements intérieurs et internationaux pour accélérer le rythme des progrès et maintenir ces derniers.

Au niveau mondial, le GPE coordonne les opérations, organise des réunions et collabore avec des intervenants dans l'ensemble de la sphère de l'éducation. Son Conseil d'administration (Conseil), où sont représentés tous les groupes constitutifs des pays partenaires, définit les stratégies, examine les politiques et alloue les fonds. Au niveau national, le GPE soutient les activités de coordination du secteur de l'éducation menées par les autorités publiques et réunit les partenaires et les groupes locaux des partenaires de l'éducation pour promouvoir des transformations et garantir la participation des plus marginalisés aux processus de prise de décision.

Prochaines étapes notables de l'action du GPE

Au cours des prochains mois, le GPE entreprendra plusieurs activités importantes qui consisteront, notamment, à débattre du prochain plan stratégique et à préparer la prochaine campagne de financement. Le GPE 2025, qui est la stratégie actuelle, est aligné sur le quatrième objectif de développement durable (ODD 4), dont il soutient directement la poursuite. Il vise principalement à produire plus rapidement des résultats en matière d'accès, d'apprentissage et d'égalité des genres dans le secteur de l'éducation grâce à des systèmes éducatifs équitables, inclusifs et résilients, conçus pour le XXIe siècle. Il privilégie trois objectifs à l'échelle du partenariat :

1. Renforcer la planification et l'élaboration de politiques prenant en compte l'égalité des genres afin d'avoir un impact à l'échelle du système,
2. Assurer une action et des financements coordonnés de manière à assurer des changements porteurs de transformation, et
3. Renforcer les capacités, adapter et apprendre de manière à promouvoir et appliquer les résultats à grande échelle.

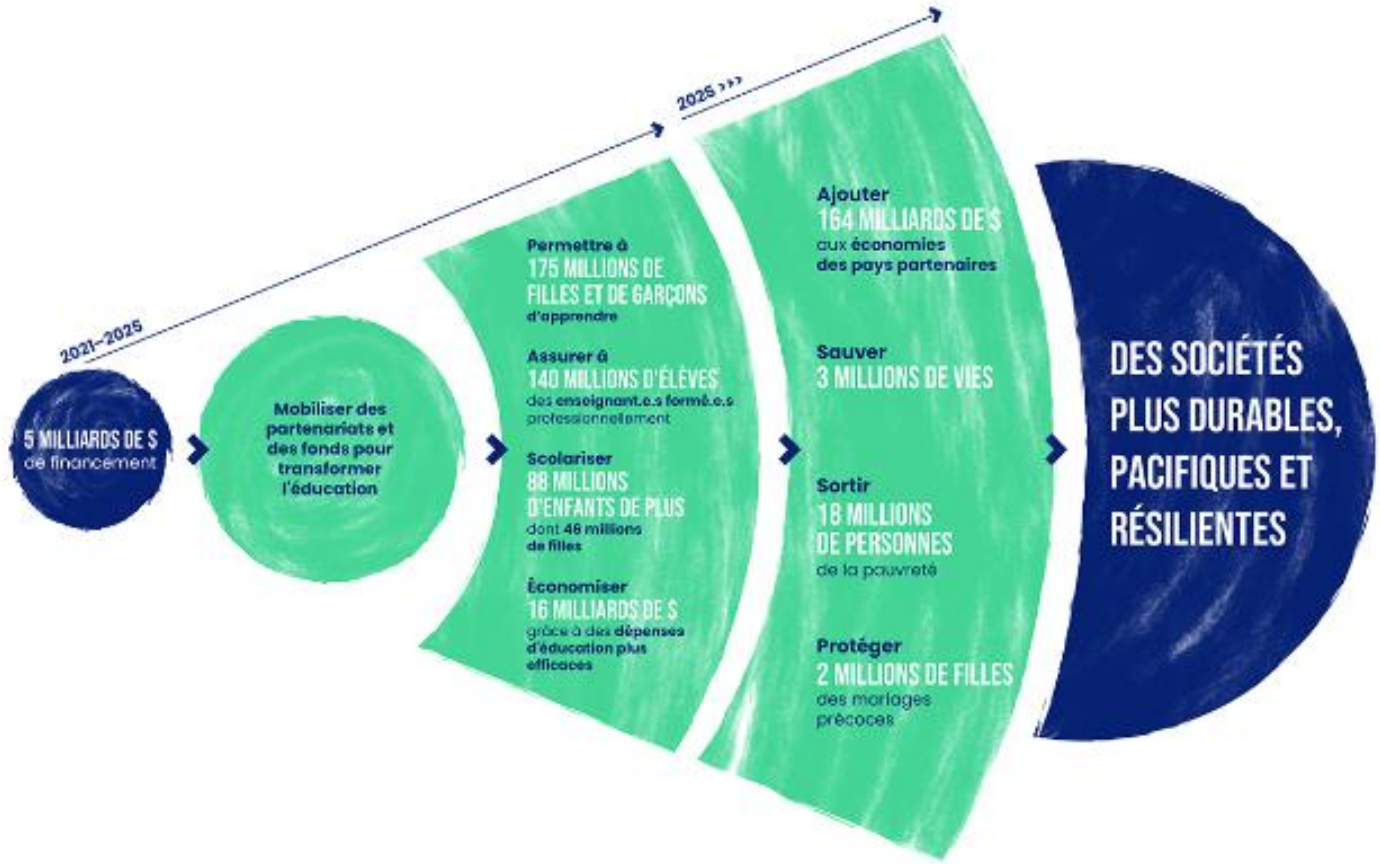
Ces trois objectifs établis à l'échelle des pays bénéficient de la poursuite d'un objectif intermédiaire d'envergure internationale, qui consiste à mobiliser des partenaires et des ressources aux niveaux mondial et national pour obtenir des résultats durables.

La stratégie actuelle du GPE doit prendre fin en décembre 2025 ; les entretiens initiaux consacrés au GPE 2030, qui doit lui succéder, commenceront lors de la réunion du Conseil d'administration qui se tiendra en juin 2024 à Berlin (Allemagne).

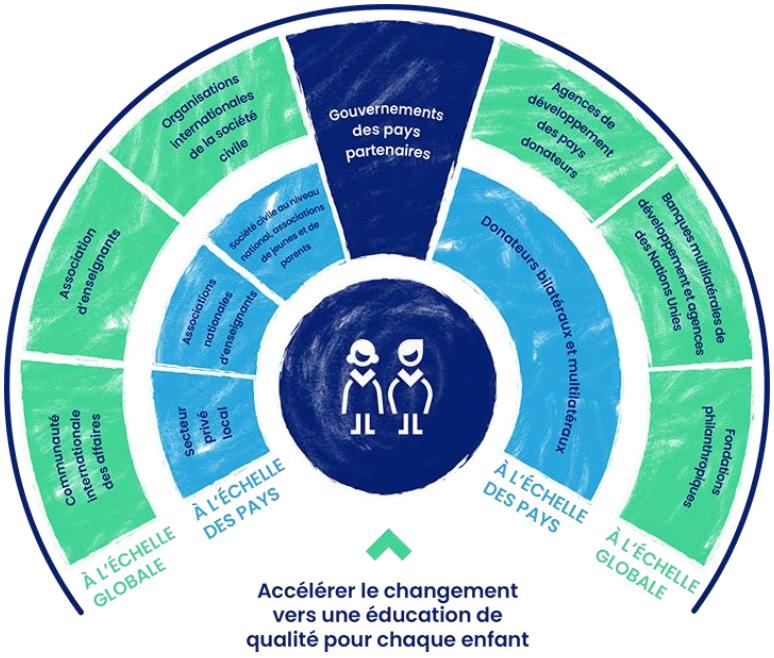
Le GPE mobilise des fonds auprès de ses bailleurs à des intervalles de quelques années afin de reconstituer ses ressources et de pouvoir assurer à chaque enfant une éducation de qualité. Ses campagnes de financement lui donnent la possibilité de lever les fonds nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie et d'accroître les ressources consacrées à l'éducation dans le monde en vue d'atteindre l'ODD 4.

La quatrième campagne de financement du GPE, qui s'est achevée lors du Sommet mondial sur l'éducation de 2021, a permis de mobiliser plus de 4 milliards de dollars pour le Fonds du GPE, 1 milliard de dollars sous forme de cofinancements et des engagements de financements intérieurs à hauteur de 196 milliards de dollars au titre de l'éducation. Les préparatifs de la cinquième campagne de financement, qui couvrira la période 2026-2030 et financera la stratégie du GPE 2030, débuteront prochainement.

Le GPE tire parti du pouvoir conféré par le partenariat et utilise les ressources à des fins catalytiques pour mobiliser des financements encore plus importants au titre de l'éducation par l'intermédiaire de mécanismes novateurs qui ont fait leurs preuves comme le Fonds à effet multiplicateur du GPE, tout en veillant à accroître le volume, l'équité et l'efficience des financements intérieurs.



Partenaires du GPE



Rôle

Le GPE recherche un/une nouveau/nouvelle Vice-président/e pour assurer la direction du Conseil durant cette prochaine étape qui doit se caractériser par le développement et l'impact organisationnels et stratégiques du partenariat.

Au cours des dernières années, le GPE est devenu un fonds mondial pour l'éducation d'importance majeure, grâce aux résultats qu'il a obtenus dans le cadre de la reconstitution de ses ressources en 2021, qui lui a permis de mobiliser près de 4 milliards de dollars auprès de bailleurs de fonds, ainsi que des engagements de financement et de cofinancement intérieurs. Ses efforts ont bénéficié à 227 millions d'enfants de 88 des pays les plus pauvres du monde et il est devenu un intervenant notable dans la sphère mondiale de l'éducation. Le Conseil du GPE est à présent, pour ces raisons, une importante instance de formulation de l'action à mener dans le contexte de l'aide mondiale à l'éducation.

Le/la Vice-président/e aide le/la Président/e à exercer ses fonctions consistant à gérer les affaires du Conseil, notamment en veillant à ce que ce dernier fonctionne de manière efficace et honore ses obligations et ses responsabilités. Il/elle est nommé/e par le Conseil et représente ce dernier ainsi que le partenariat dans son ensemble. Il/elle s'acquitte de ses responsabilités sans préjugés et ne participe pas aux votes concernant les décisions du Conseil.

Le/la Vice-président/e est, avec le/la Président/e et le/la Directeur/Directrice général/e l'un des principaux représentants et porte-parole du Partenariat mondial et assure la poursuite de communications systématiques avec les membres du Conseil et entre ces derniers, le/la Directeur/Directrice général/e et les principales parties prenantes du Partenariat mondial.

Le/la Vice-président/e, qui peut de temps à autre assumer le rôle d'adjoint du /de la Président/e a les rôles et responsabilités ci-après :

- Représentation du GPE

- Réunions du Conseil/ du Comité exécutif
- Co-leadership du Conseil et du système de gouvernance
- Gestion des risques
- Relations avec le/la Directeur/Directrice général/e et le Secrétariat

La Vice-présidence du Conseil d'administration du Partenariat mondial pour l'éducation, qui a été créé en 2002, est un poste de leadership de haut niveau et de stature internationale.

Le/la Vice-président/e aide le/la Président/e à exercer ses fonctions consistant à gérer les affaires du Conseil, notamment en veillant à ce que ce dernier fonctionne de manière efficace et honore ses obligations et ses responsabilités. Il/elle, avec le/la Président/e (qui est actuellement M. Jakaya Kikwete) et le/la Directeur/Directrice général/e (qui est actuellement Mme Laura Frigenti), est l'un des principaux représentants et porte-parole du Partenariat mondial et assure la poursuite de communications systématiques avec les membres du Conseil et entre ces derniers, le/la Directeur/Directrice général/e et les principales parties prenantes du Partenariat mondial..

Fonctions et responsabilités

- **Représentation du Partenariat mondial pour l'éducation :** le/la Vice-président/e est, avec le/la Président/e et le/Directeur/Directrice général/e l'un/e des principaux représentants du GPE. En sa qualité d'« ambassadeur/ambassadrice » du Partenariat mondial et de sa mission, le/la Vice-président/e peut prononcer des discours et/ou présenter des exposés lors de grandes conférences, participer à des entretiens avec les médias, et mener une action de sensibilisation de haut niveau auprès des bailleurs de fonds et des gouvernements des pays partenaires, les organisations de la société civile (y compris le corps enseignant), les entreprises et les fondations privées, et les agences partenaires.
- **Mobilisation de ressources :** le/la Vice-président/e contribue de manière fondamentale aux efforts de mobilisation de ressources du GPE, en faisant valoir qu'il est essentiel d'investir dans l'éducation par l'intermédiaire du GPE pour assurer la réalisation du quatrième objectif de développement durable. Les efforts de mobilisation des ressources étant principalement ciblés sur les gouvernements nationaux, le/la Vice-président/e communique avec les plus hauts responsables des États bailleurs de fonds. Il/elle contribue aussi à promouvoir la mobilisation de ressources auprès d'organismes philanthropiques et dans le monde des affaires.
- **Réunions du Comité exécutif :** le/la Vice-président/e préside les réunions du Comité exécutif. Ce dernier se compose de sept membres du Conseil d'administration représentant l'ensemble des groupes constitutifs siégeant au Conseil et tient des réunions virtuelles. Le Comité exécutif a été mis en place par le Conseil d'administration du GPE pour remplir des fonctions administratives particulières et appliquer des décisions sur délégation du Conseil, jouer un rôle consultatif auprès du /de la Directeur/Directrice général/e du Secrétariat et veiller à la pertinence et à la mise en œuvre des politiques de gouvernance et de déontologie du GPE.
- **Co-leadership du Conseil et du système de gouvernance :** à la demande du/de la Président/e, et en étroite coordination avec le Comité exécutif, le/la Vice-président/e contribue au renforcement du système de gouvernance en établissant des procédures régissant les travaux du Conseil, qui garantissent le plein exercice des devoirs de ce dernier et lui assure la communication en temps voulu de toutes les informations nécessaires. Le/la Vice-président/e soutient la mise en œuvre des politiques de déontologie et des mesures prises pour éviter les conflits d'intérêts, contribue à l'établissement de la dynamique et de la culture du Conseil et s'emploie à forger des relations productives avec les membres de ce dernier. Le/la Vice-président/e préside les réunions du Conseil lorsque le/ la Président/e n'est pas disponible. Il/elle

collabore étroitement avec le Comité des finances et du risque pour guider et soutenir le Conseil dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et de l'application du cadre de gestion des risques du GPE.

- **Relations avec le/la Directeur/Directrice général/e et le Secrétariat :** Le/la Vice président/e assure, en étroite collaboration avec le/ la Président/e, la liaison entre le Conseil et le Secrétariat et est la principale personne à l'écoute du/de la Président/e et du/de la Directeur/Directrice général/e auxquel/les il/elle fournit des conseils. Il/elle peut, à un niveau approprié, formuler des conseils sur l'apport de modifications aux stratégies, la définition des questions, le maintien des responsabilités et l'établissement de relations entre le Conseil et le Secrétariat. Il/elle coordonne l'examen annuel de la performance du/de la Directeur/Directrice générale/du GPE.

Durée du mandat

Le/la Vice président/e est nommé/e pour une période de trois ans ou toute autre période pouvant être décidé par le conseil ; son mandat peut être renouvelé une seule fois. Ni le/la Président/e ni le/la Vice président/e du GPE n'ont droit de vote au Conseil du GPE.

Temps requis pour s'acquitter de Ces fonctions et critères minima

Le Conseil se réunit habituellement en présentiel deux fois par an dans différentes parties du monde. Il peut également tenir des réunions virtuelles en tant que de besoin durant l'année. Le/la Vice président/e doit consacrer trois à six jours par mois à l'exercice de ses fonctions et régulièrement se déplacer à l'étranger. Le temps qu'il lui faut consacrer à ce poste peut être plus important durant la campagne de financement du GPE, qui devrait se dérouler de septembre 2025 printemps 2026.

Outre qu'il/elle doit s'engager à consacrer le temps nécessaire à ses fonctions, le/la Vice président/e doit faire preuve de ses compétences dans les domaines ci-après :

- **Adhésion à la mission du GPE :** champion/ne international/e de l'éducation
- **Action de portée mondiale :** volonté de promouvoir le développement international et expérience de haut niveau en ce domaine
- **Mobilisation de ressources :** capacité avérée de mobiliser des fonds pour le GPE auprès d'autorités publiques nationales et d'organismes philanthropiques
- **Séniorité :** compétences de haut niveau dans son domaine, qui lui permettent de formuler des orientations productives et d'assurer la supervision d'une entité réunissant de multiples parties prenantes ayant l'envergure, la portée et les responsabilités du GPE
- **Diplomatie :** expérience de haut niveau des négociations, de la diplomatie internationale, des partenariats réunissant de multiples parties prenantes ou de cadres tout aussi complexes
- **Langues :** aptitude à travailler en anglais en français ; la connaissance d'autres langues utilisées au GPE (espagnol, arabe, russe, portugais) est considérée comme un atout ; et
- **Médias :** expérience, profil et volonté de collaborer avec les médias mondiaux et locaux sur de multiples marchés.

Compétences comportementales

- **Capacités de stratégie**, notamment solides compétences intellectuelles, administratives et analytiques, conception de vaste envergure et de longue durée des objectifs stratégiques et organisationnels et capacités d'évaluation des actions que doit mener une organisation internationale complexe.
- **Capacités de sensibilisation, d'influence et de communication**, notamment solides aptitudes à collaborer avec les dirigeants politiques au plus haut niveau de tous les pays donateurs et partenaires du GPE, ainsi que d'autres entités multilatérales et à les influencer ; à forger des relations productives et constructives avec tous les membres du GPE, y compris le/la Président/e du Conseil, les membres du

Conseil, les présidents des comités et le/la Directeur/Directrice générale. Les capacités requises crise comprennent une grande intelligence émotionnelle c'est-à-dire la capacité de comprendre les problèmes auxquelles sont confrontés d'autres personnes, d'être à leur écoute et de gagner « les cœurs et les esprits ».

- **Compétences interculturelles,** notamment une perspective résolument internationale, une compréhension des questions et des optiques d'une large gamme de pays partenaires et l'aptitude à travailler de manière efficace dans les contextes des pays développés et en développement.
- **Collaboration et travail en équipe**, notamment volonté de participer à des discussions robustes et rigoureuses dans le cadre d'un partenariat réunissant de multiples parties prenantes, puis de collaborer à la formulation et à la mise en œuvre de nouvelles solutions ; capacité de promouvoir des partenariats ; capacité d'accepter la remise en cause d'hypothèses, de convictions ou de points de vue, et volonté de les réexaminer si nécessaire.
- **Indépendance et intégrité**, notamment aptitude à formuler des opinions équilibrées et impartiales, indépendamment des positions de l'organisation ; capacité d'exposer et de défendre une position de manière objective et persuasive ; et détermination à défendre ouvertement et de manière respectueuse une position ou un principe.

Rémunération et soutien

Cette fonction n'est pas rémunérée. Le Secrétariat du GPE assure un soutien au/à la Vice-président/e et finance/rembourse les frais de déplacement associés aux réunions du Conseil du GPE et aux réunions externes auxquelles le/ la Vice-président/e participe pour le GPE.

Sélection et évaluation du/de la Vice-président/e -

Le/la Vice-président/e est sélectionné/e par le Conseil d'administration dans le cadre d'un processus ouvert et compétitif. Il/elle est nommé/e pour une période de trois ans ou toute autre période décidée par le Conseil ; son mandat peut être renouvelé une seule fois.

La liste des membres du conseil peut être consultée ici.

Contacts :

Simon M Kingston
Russell Reynolds Associates
Almack House, 28 King Street
London
SW1Y 6QW
United Kingdom
simon.kingston@russellreynolds.com

Claire Godwin
Russell Reynolds Associates
1700 New York Avenue, NW
Suite 400
Washington, DC 20006-5208
claire.godwin@russellreynolds.com